

Code sanitaire pour les animaux aquatiques 2008

Le code sanitaire pour les animaux aquatiques a pour objectif d'assurer la sécurité sanitaire lors des importations et exportations d'animaux aquatiques. Il détaille, par maladie, les mesures à prendre pour assurer ces échanges en toute sécurité.

Maladie(s)

- » Nécrose hématopoïétique épizootique - NHE
- » Nécrose hématopoïétique infectieuse - NHI
- » Herpesvirose des salmonidés
- » Virémie printanière de la carpe
- » Septicémie hémorragique virale
- » Herpesvirose du poisson-chat
- » Nécrose pancréatique infectieuse - NPI
- » Anémie infectieuse du saumon
- » Syndrome ulcératif épizootique
- » Rénebactériose
- » Entérosepticémie du poisson-chat
- » Piscirickettsiose
- » Gyrodactylose
- » Iridovirose de la daurade japonaise
- » Iridovirose de l'esturgeon blanc
- » Herpesvirose de la carpe koï

Espèce(s) concernée(s)

- » Poisson

Mot(s) clé(s)

- » Maladies notifiables
- » Risque
- » Importation
- » Exportation
- » Plan d'urgence
- » Désinfection
- » Vide sanitaire
- » Certificat sanitaire
- » Alimentation

Consulter la ressource
<http://www.oie.int/fr/>

Sa



INRA